

**Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire**  
**Présidence de M. Gérard COLLOMB,**

Maire

Le lundi 17 décembre 2007 à 16 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 11 décembre 2007 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

-----  
**Désignation d'un Secrétaire de séance**

M. LE MAIRE : Pour notre séance de ce jour, c'est M. Hanachowicz qui assurera les fonctions de Secrétaire.

M. Hanachowicz, Secrétaire, procède à l'appel nominal.

-----  
**Appel nominal**

Présents : M. Collomb, M. Touraine, M. Buna, Mme Roure, M. Lévêque, M. Muet, M. Béghain, M. Braillard, M. Deschamps, Mme Carret, Mme Guillaume, M. Jacot, Mme Haguenuer, M. Daclin, M. Fournel, M. Laréal, M. Tête, Mme Ahmine, Mme Bonniel-Chalier, Mme Gouzou-Testud, M. Dubernard, M. Millon, Mme Ulrich, Mme Décieux, Mme Yérémián, M. Huguet, M. Lassagne, M. Téodori, Mme Psaltopoulos, Mme Gay, M. Coulon, M. Pelaez, M. Flaconnèche, Mme De Coster, M. Sorel, M. Giordano, M. Front, Mme Pesson, M. Sécheresse, Mme Desbazeille, Mme Isaac-Sibille, M. Barthélémy, Mme Chevassus, Mme Robin, M. Roux de Bézieux, M. Lafond, M. Hanachowicz, M. Amoyal, Mme Bargoin, M. Riehl, M. Bolliet, M. Caillet, Mme Perrin-Gilbert, M. Nardone, Mme Puvís de Chavannes M. Ressicaud, Mme D'Anglejan, M. Broliquier, Mme Mosnier-Laï, Mme Magnin-Berger.

Absents excusés : M. Chevailler, M. Julien-Laferrière, M. Philip, M. Suchel, Mme Decriaud, Mme Mailler, M. Bideau, M. Turcas, Mme Raimond-Chabanel, Mme Nachury, M. de Lavernée, Mme Breton, Mme Favier.

**Dépôts de pouvoirs** : M. Lévêque, M. Amoyal, M. Lassagne, M. Bolliet, Mme Gay, Mme Ulrich, Mme Magnin-Berger, M. Caillet, Mme Robin, M. Huguet, M. Flaconnèche, Mme Guillaume ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Chevailler, M. Julien-Laferrière, M. Philip, M. Suchel, Mme Decriaud, M. Bideau, M. Turcas, Mme Raimond-Chabanel, Mme Nachury, M. de Lavernée, Mme Breton, Mme Favier.

**Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées** : M. Coulon, M. Deschamps, Mme Haguenuer, M. Muet, Mme Pesson, Mme Psaltopoulos, M. Téodori, M. Touraine ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Bolliet,

Mme Roure, M. Sorel, Mme Perrin-Gilbert, Mme De Coster, M. Daclin, M. Laréal, M. Muet.

-----

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

-----

**Adoption du procès-verbal de la séance du 19 novembre 2007**

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 19 novembre 2007.

Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

(Adopté.)

-----

**Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 9 avril 2001, 25 février, 25 mars 2002, 19 avril et 20 décembre 2004**

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibérations de principe des 9 avril 2001, 25 février, 25 mars 2002, 19 avril et 20 décembre 2004.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de baux, d'avenants et de conventions.

La liste de ces décisions est parue dans le Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon du 10 décembre 2007.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

-----

**Communication de M. le Maire relative à la déclaration de parcelles colonisées par des termites souterrains dans le 5<sup>e</sup> arrondissement**

M. LE MAIRE : La loi du 18 juin 1999 donne obligation au Maire d'informer le Conseil municipal lorsque des parcelles de la commune sont touchées par la contamination de termites. Une note a été déposée sur vos pupitres à ce sujet qui fait état des mesures prises à la suite de contamination de quatre habitations du 5<sup>e</sup> arrondissement. Conformément à la loi, je vous prie de bien vouloir prendre acte de cette communication, dont je vous donne lecture :

*« Plusieurs parcelles ont fait l'objet de déclarations de contamination par des termites souterrains dans le 5e arrondissement. Des cas semblables avaient été signalés sur les communes de Francheville et Sainte-Foy-Lès-Lyon, et la carte de France montre une progression de cette contamination depuis le Sud, notamment le long de la vallée du Rhône.*

*Les premières investigations montrent la présence de colonies réactives obligeant la prise de mesures administratives et techniques pour limiter l'extension de cette invasion.*

*Un premier périmètre a été défini, limité par la rue Simon Jallade (numéros impairs), la rue Bellissen (numéros pairs), la rue de la Garenne (numéros impairs), la place César Geoffray, la rue Pierre Valdo (côté Hôpital Pierre Garraud), la rue Jeunet (numéros pairs) et la rue Commandant Charcot (numéros pairs à partir du 122 et suivants).*

*Le Préfet et les Maires des communes limitrophes ont été informés afin que chacun puisse prendre les mesures qui leur incombent. Un arrêté préfectoral instituera une zone d'infestation par les termites au niveau du Département du Rhône.*

*Les propriétaires des immeubles concernés devront procéder à la recherche des termites et en informer la Mairie. Les déclarations sont disponibles en Mairies d'arrondissements ou téléchargeables sur le site de la Ville et doivent parvenir dans un délai de six mois à la Direction de l'Ecologie Urbaine.*

*Les travaux de nature à favoriser l'émergence d'une nouvelle colonie sont assujettis à des mesures spécifiques et doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie. Des dispositions spécifiques seront prises en matière de mouvements de terres et de déchets à base de bois.*

*Les nouvelles constructions doivent prendre en compte les risques et intégrer des mesures de prévention de colonisation par les termites souterrains.*

*L'information de tous les professionnels et acteurs économiques a également été réalisée. La lutte contre la prolifération des termites souterrains nécessite une action concertée de l'ensemble des acteurs publics et privés.*

*Les services de la Direction de l'Ecologie Urbaine sont à la disposition des usagers pour les conseiller dans la mesure du possible. »*

-----

### Questions écrites du 3<sup>e</sup> arrondissement relatives :

a) à la non-utilisation de la réserve parlementaire pour la réfection de la salle des fêtes et des mariages de la Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement

M. HUGUET Patrick, Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement : La première question concerne en fait la non-utilisation de la réserve parlementaire, je ne vais pas lire tout le texte de la question puisque vous connaissez le dossier. Jean-Michel Dubernard en début d'année 2007 avait proposé que soient utilisés les 100.000 € de la réserve parlementaire pour remettre en état la salle des fêtes et des mariages de la Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement, et notamment les fresques de Brouillard. Vous m'aviez interrogé à la suite de la réception de son courrier et je vous avais donné mon avis favorable à l'utilisation de cette manne financière et depuis, plus de nouvelles. Nous avons appris dernièrement que faute de respect des délais, cet argent a été perdu. Nous aimerions savoir pourquoi il n'a pas été donné suite à cette proposition de faire économiser 100.000 € aux contribuables lyonnais pour remettre en état la salle des fêtes et des mariages qui ne sera, de toute façon, bien évidemment pas concernée par une réadaptation plus large de la Mairie et de locaux annexes.

M. JACOT Henri, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, lorsque nous avons été informés par M. Dubernard de son souhait de faire bénéficier la Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement d'un crédit pris sur la réserve parlementaire afin de rénover la salle des mariages et principalement les toiles qui s'y trouvent, nous avons immédiatement soumis cette proposition à l'examen des services, tout en pressentant que cette proposition soulevait deux types de problème que je vais aborder successivement, l'un de fond touchant à la nature des travaux proposés, l'autre de forme touchant au respect des procédures précisément des marchés publics.

Sur le premier point, la nature des travaux proposés, je dois admettre que cette proposition et le fléchage très précis qui était fait des crédits, nous a quelque peu surpris. En effet, la remise en état des toiles marouflées du peintre Eugène Brouillard qui font certes partie du patrimoine de notre ville, nous a paru présenter un certain décalage avec le souci d'améliorer au quotidien l'accueil des usagers de nos services publics. Vous aviez vous-même, Monsieur Huguet, jusqu'ici convenu avec nous de l'urgence qu'il y avait à financer d'autres travaux directement en lien avec l'accueil du public, comme la réfection des sanitaires pour ne citer que cet exemple.

Plus généralement, comme vous le savez, vous venez d'ailleurs de l'évoquer dans votre intervention, la Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement est un bâtiment ancien présentant une organisation des services qui nécessite de nombreuses améliorations, c'est pourquoi nous avons souhaité, sous ce mandat, y apporter des améliorations urgentes tendant à de meilleures conditions d'accueil du public et de travail du personnel. Dans cette optique, l'ancien logement de gardien a été transformé en bureaux, permettant ainsi de

réorganiser les fonctions de direction et de renforcer la qualité de l'accueil. Ces travaux, d'un montant de 768.000 €, ont été entrepris en 2006. Ils ont, de plus et pour l'avenir, donné lieu à un premier diagnostic de solidité, de la structure des planchers notamment, incitant les services techniques à faire montre d'une grande prudence dans les estimations des travaux futurs.

Les services ont donc entrepris ce qu'on appelle une EPAD -étude préalable d'aide à la décision- dont l'objet est de rassembler tous les éléments de diagnostic (sécurité, structure, accessibilité aux personnes en situation de handicap, etc...), le programme fonctionnel (combien de bureaux, pour quelle fonction, avec ou sans accueil du public, etc...) et sa traduction sous formes d'options, permettant ainsi aux élus et d'abord au Maire d'arrondissement, de valider ou non l'organisation du dossier .

Où en est cette EPAD ?

Une première réunion de lancement s'est tenue le 23 mai 2007, visite de l'intégralité des locaux, entretien avec la Directrice générale d'arrondissement, pour cadrer l'étude.

Une deuxième réunion s'est tenue le 12 septembre 2007 pour restitution de l'état d'occupation et des diagnostics techniques.

Une troisième réunion se déroulera demain le 18 décembre 2007 (date prévue depuis longtemps), pour présenter des hypothèses de schéma fonctionnel aux services de la Mairie avant validation par les élus.

J'ai ici les comptes-rendus de toutes ces réunions que je vous transmettrai, ainsi que les rapports intermédiaires et les diagnostics techniques. Ils montrent clairement qu'on ne peut se contenter de la réfection de la salle des mariages, certes nécessaire, en rejetant au second plan l'accueil du public et l'amélioration des conditions de travail des agents.

Soyez donc rassuré, la réfection de cette salle sera partie intégrante du programme de travaux et le Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement sera amené à donner son avis sur l'ordre des priorités, mais cela se fera une fois que toutes les données seront connues car une bonne décision se prend comme cela.

Cependant, et je l'ai d'emblée indiqué, un second point plus délicat encore car touchant à la procédure des marchés publics, se trouvait soulevé par la proposition de M. Dubernard. En effet, cette dernière se trouvait accompagnée de devis précis et chiffrés, réalisés par diverses entreprises que le courrier de M. Dubernard indiquait comme « adjudicataires de la Ville de Lyon ». Or, je ne peux croire que M. Dubernard, ancien Adjoint aux Finances de la Ville de Lyon, ait pu ignorer deux choses :

La première, et M. Dubernard a eu, là-dessus, quelques échanges avec M. Tête en tant qu'Adjoint aux Travaux, c'est que la Ville n'engage pas de travaux en faisant faire, comme vous et moi, des devis à des entreprises de son choix. Elle doit respecter une mise en concurrence dans un cadre strict et

légalement encadré, c'est l'objet des Commissions d'appels d'offres auxquelles participent les élus de tous les groupes afin de garantir la neutralité des choix opérés.

Ces devis, réalisés sans l'aval de services compétents de la Mairie, pourraient en revanche avoir eu comme conséquence de disqualifier les entreprises qui avaient donc été consultées, en quelque sorte, de manière spontanée et qu'il aurait fallu écarter dans une véritable concertation qu'on aurait dû lancer. Quel dommage, quand on sait le peu d'entreprises susceptibles de réaliser un travail comme celui de la restauration d'œuvres d'art, pour parler des toiles marouflées qui étaient évoquées.

La seconde chose qui posait problème, c'est que ces devis ne pourraient pas servir de base à un chiffrage sérieux de l'opération, nous recoupons cela avec le problème précédent puisqu'ils étaient réalisés de manière sectorielle, artisan par artisan : le nettoyage d'un côté, la réfection du plafond de l'autre, etc, sans qu'une étude globale sur le site ait été menée et sans qu'ait été apprécié l'état exact du bâtiment. C'est un élément important dont tout maître d'œuvre doit se soucier afin d'éviter la survenance de surcoûts imprévus que votre Majorité ne sait d'ailleurs que trop reprocher quand ils surviennent malgré tout.

Au total, il faut donc souligner que la Ville ne pouvait s'engager sur l'opération proposée sans en apprécier l'ampleur exacte et être en mesure de garantir que l'usage de la réserve parlementaire n'allait pas contraindre à la réalisation de travaux indispensables supplémentaires qui n'auraient été ni budgétés, ni même intégrés dans un plan pertinent de travaux sur le bâtiment.

La lettre initiale de M. Dubernard qui ne fixait d'ailleurs pas de délai, ne précisait pas de calendrier à respecter, mais nous avons appris en novembre qu'il est désormais trop tard pour utiliser ces fonds. C'est, bien sûr, dommage, mais je crois cependant qu'il est sain que la Ville ne dépense pas l'argent public sans travailler sur la base des besoins réels de la population, avec un plan d'action validé par les maires d'arrondissement et dans le respect des lois qui garantissent que la dépense publique est nécessaire et que le choix des entreprises est impartial.

Voilà, Monsieur le Maire, chers Collègues.

M. LE MAIRE : Deuxième question, Monsieur Huguet.

M. HUGUET Patrick : Pas tout de suite la deuxième question, je vais quand même répondre. Je n'ai jamais...

M. LE MAIRE : Vous savez que ce sont des questions, ce ne sont pas des questions et des réponses !

M. HUGUET Patrick : C'est un peu facile ! Je n'ai jamais entendu dans cette assemblée une réponse aussi technocratique et illogique. Alors, M. Jacot...

M. LE MAIRE : Soyez gentil avec M. Jacot ! Vous savez qu'il a toujours le souci de répondre avec gentillesse à l'ensemble des remarques.

M. HUGUET Patrick : Mais ce n'est pas lui qui a fait la réponse et il est très gentil de rapporter ce dossier Monsieur le Maire. Je voudrais quand même vous préciser, Monsieur l'Adjoint, qu'il y a bien longtemps que l'expertise des toiles marouflées de la salle des mariages a été faite et qu'il y a une nécessité effectivement de les restaurer. Il y a bien longtemps que le diagnostic a été fait, qu'il était nécessaire de changer les sièges de la salle des mariages. Les devis qui ont été faits ne l'ont pas été par M. Dubernard, ils ont été faits par moi pour donner un vrai argument pour mobiliser la réserve parlementaire, il fallait qu'on sache quand même, de façon approximative, ce que nous pouvions faire avec les 100.000 €.

C'est la raison pour laquelle, et connaissant l'esprit tatillon de l'Adjoint aux marchés, je n'ai pas fait appel à des services ou à des entreprises extérieures, mais j'ai consulté les entreprises qui étaient effectivement adjudicataires de la ville pour qu'on ne nous accuse pas de ne pas respecter les entreprises ayant des marchés avec la Ville de Lyon. Ce qui explique donc qu'une estimation ait été faite et je vous dirai très franchement, Monsieur Jacot, que si les entreprises qui travaillent avec la Ville ne sont pas retenues demain pour cette réfection, peu m'importe parce que je ne connais pas plus aujourd'hui ceux qui travaillent pour la Ville que ceux qui travailleront demain.

La deuxième chose c'est que vous nous avez noyés sous des arguments inadaptés. La réfection de la salle des mariages est totalement indépendante du projet de réaménagement de la Mairie du 3<sup>e</sup> et vous ne pouvez pas justifier, en fait, l'absence de suivi de ce dossier. Et pour qu'on soit bien clair, j'ai ici tous les courriers adressés à vous-même Monsieur Jacot, à M. l'Adjoint à la Culture, à M. l'Adjoint aux Finances, à M. l'Adjoint aux Marchés, M. Tête. J'ai aussi sa réponse. Nous allons les distribuer à la presse, ainsi les gens sauront vraiment ce qui a pu se passer sur ce dossier mais personne ne comprendra pourquoi il n'a pas été donné suite à cette proposition. Là, on proposait de faire avec l'argent de la réserve parlementaire un réaménagement qui n'aurait rien coûté aux Lyonnais.

Si vous aviez proposé pour la réserve parlementaire de refaire les sanitaires de la Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement, à mon avis, cela n'aurait pas été suivi. Donc, votre réponse n'est pas recevable, je crois qu'il y a un certain embarras à répondre sur ce dossier, je vous avoue ne pas savoir pourquoi.

Jamais autant d'Adjoints n'ont été informés d'un dossier, puisqu'il y a sept Adjoints qui ont été informés par courrier, certains téléphoniquement. J'ai aussi la réponse de M. Tête, que l'on va distribuer et vous verrez que nous sommes bien loin de l'argumentation qu'on vous a demandé de lire aujourd'hui.

M. JACOT Henri : On ne m'a rien demandé de lire du tout ! Il y a une argumentation de points qui sont très clairs, une argumentation qui implique que toute rénovation importante se situe dans un cadre plus général d'une

EPAD et je crois que c'est le bon usage des fonds publics -cette fois des Lyonnais-, parce que si tels ou tels travaux engagent des dépenses inconsidérées, c'est la Ville qui doit effectivement suivre.

C'est bien pour cela que nous avons fait ces EPAD et elles sont, Monsieur le Maire, je vous le confirme, à votre disposition et vous verrez que les choses sont complexes, notamment en raison de l'accessibilité, avec la nouvelle loi sur l'accessibilité des personnes handicapées à toute salle publique et notamment à la salle des mariages et à la salle des fêtes.

Donc, ne croyez pas que l'on peut comme cela décider et faire des travaux de cette ampleur ! Je ne vous laisserai pas dire que je lis des réponses faites par ailleurs, ce n'est pas mon genre et ce n'est pas mon style !

D'une part, effectivement, sur le fond, je vous dis que cela s'inscrit dans une démarche beaucoup plus générale ; d'autre part, sur la forme, c'est vrai peut-être que c'était bien intentionné, mais l'envoi et la sollicitation interféraient –là c'est mon collègue Etienne Tête qui n'est pas là, qui vous l'a écrit-, avec les procédures d'appel d'offres qui, effectivement, n'étaient pas sans poser problème. Voilà, donc je confirme mes deux arguments.

M. LE MAIRE : Monsieur Huguet, votre deuxième question.

M. HUGUET Patrick : Vous ne voulez pas que je réponde ?

M. LE MAIRE : Non, on va passer des toiles marouflées au skate board, si vous le voulez bien !

b) à l'étude d'opportunité pour l'installation du marché du Dauphiné

M. HUGUET Patrick, Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement : Ma deuxième question est relative à l'étude d'opportunité pour l'installation d'un marché alimentaire sur le passage Bréchan, dans le secteur du Dauphiné. L'étude avait dû être lancée par les services, je pense en 2004, avant que les travaux de réfection et d'extension de l'école soient réalisés. Nous aimerions connaître les résultats de cette étude et l'éventualité d'aménagement et d'installation d'un marché sur ce secteur.

M. MUET Pierre-Alain, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Monsieur Huguet, je vais vous faire une confidence, je suis profondément attaché, comme d'ailleurs Marie-Odile Fondeur, au développement des marchés dans notre Ville, comme je suis attaché –c'était le débat du mois dernier- au développement des terrasses, parce que les marchés, comme les terrasses, permettent de mettre de la convivialité dans la ville, d'améliorer la qualité de la vie et puis aussi, de faire rayonner ce qui est un des points forts de notre Ville, la cuisine lyonnaise.

Alors, nous avons travaillé au développement des marchés, à la fois en améliorant l'hygiène, la propreté, la sécurité, en offrant des plus grandes amplitudes horaires, puisque beaucoup de nos marchés se terminent à 13 h 30



maintenant, en développant des animations, comme la cuisine au marché et la fraîche attitude et nous sommes même la seule ville à participer à un réseau européen, le réseau des marchés des grandes villes européennes.

Alors, j'ai bien en tête les échanges que vous avez eus avec Georges Sorel en 2004 : j'ai d'ailleurs sous les yeux l'étude qui a été faite à l'époque, je crois que c'était à votre demande. Quand on la lit, ce que j'en retiens, c'est qu'il y a des problèmes de circulation dans l'impasse en question, qu'il y a des problèmes d'installation des véhicules, puisque si les étals peuvent s'installer, ce que dit l'étude c'est qu'il était difficile de mettre des véhicules de marché derrière les étals.

L'étude en question examinait aussi la concurrence, puisque quand on crée un marché, et moi j'y suis tout à fait favorable, il faut faire en sorte que cela ne déshabille pas les autres marchés. L'étude soulignait les marchés à proximité : quatre marchés qui sont à moins de dix minutes à pied.

Je pense qu'avec la rénovation des deux écoles, puisqu'il y a l'école primaire et l'école maternelle, avec la crèche il faut être extrêmement attentif aux problèmes de sécurité, mais je pense moi qu'il faut effectivement étudier la question de l'opportunité d'un petit marché. Donc je n'y suis pas opposé, dès lors que cela répond à un besoin, une demande, qu'il y a des commerçants qui sont prêts à venir s'installer, que cela ne met pas en concurrence, que cela ne nuit pas aux marchés qui sont dans le reste de votre arrondissement, qui sont proches, il n'y a pas de raison de ne pas pouvoir l'installer, si naturellement on respecte toutes les normes de sécurité.

Donc, ce que je vous propose, Monsieur Huguet, c'est de venir vous voir, si vous m'y invitez, dès le mois de janvier, d'aller voir sur place et de venir surtout avec les services afin que l'on puisse faire le point sur les différents aspects et que l'on puisse se donner un échéancier pour avoir une réponse rapide à votre demande.

M. LE MAIRE : Vous voyez Monsieur Huguet que tout est fait pour vous plaire !

c) aux délais d'aménagement du skate Park et du terrain de foot programmés sur l'esplanade du Dauphiné et à la réalisation de la deuxième tranche de cette esplanade

M. HUGUET Patrick, Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement : C'est difficile, après une réponse aussi lénifiante de répondre méchamment !

Les délais d'aménagement du skate Park et du terrain de foot qui étaient programmés sur l'esplanade du Dauphiné et dont nous avons reçu les engagements de M. l'Adjoint à l'Urbanisme et de M. l'Adjoint aux Sports.

M. BUNA Gilles, Adjoint : En l'absence momentanée de mon Collègue des Sports, c'est moi qui vais répondre et je vais essayer de vous répondre sans être technocratique, en étant un peu politique, c'est-à-dire que

pour qu'il y ait une deuxième tranche qui suscite votre inquiétude, je vous rappelle qu'il faut qu'il y ait eu une première tranche ! Et je comprends évidemment votre angoisse saisissante, parce que vous avez vécu, vous, les affres de la disparition de la première tranche, lorsque vous étiez dans cet Exécutif, dans le mandat précédent.

Dans le mandat précédent, souvenez-vous, en 1990, on dit, on va faire l'esplanade du Dauphiné ; 1994-1997 : des études ; 1998-1999 : concertation préalable et puis, comme il faut toujours achever le processus de concertation, présentation par le Maire de l'époque du projet qui disparaît et vous ne protestez pas véhémentement, projet qui disparaît fin 1999.

M. LE MAIRE : Si cela avait été les toiles marouflées, je ne vous raconte pas !

M. BUNA Gilles : Première tranche de l'esplanade du Dauphiné engloutie dans le mandat précédent. Quand on est arrivé, un peu sous l'impulsion des deux SIL, le SIL Vilette et le SIL du Sans-Souci, nous avons remis les travaux sur le chantier, en se disant : « On ne va pas modifier ni le choix du concepteur, ni même le projet pour aller le plus vite possible » ; délibération en mars 2002, appel d'offres en 2002, en mars 2003 : choix des entreprises ; 16 octobre 2003 : inauguration de la première tranche ; entretiens en commun, nous avons planté un arbre pour montrer que vous, comme nous, nous étions attachés au bon achèvement enfin de cette première tranche.

Donc, c'était quand même un peu plus de 4 M€ et c'était 1,5 hectare supplémentaire dans ce 3<sup>e</sup> arrondissement, d'espaces publics et d'espaces verts.

Alors ensuite, l'impulsion est donnée, soyez rassurés. La deuxième tranche sur le plan conceptuel, c'est bon. Sur le plan du foncier, on a quand même avancé, reste maintenant à ce qu'elle soit inscrite, ceux qui seront élus à l'Exécutif communautaire, dans la PPI. L'impulsion, elle est donnée et je dirai, j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, mieux vaut « un tient que deux tu l'auras ! » C'est-à-dire que la deuxième tranche on la tient, on peut la faire.

M. LE MAIRE : On va la faire !

M. BUNA Gilles : Quand j'entends qu'on dit aux Lyonnais : « Je vais vous faire un jardin sans fin ! » Alors je me penche évidemment sur la question, cela m'intéresse, toutes les questions d'espaces publics, d'espaces verts, etc.

Parc de l'Artillerie, je me renseigne évidemment auprès de l'Armée, qui théoriquement lorsqu'elle a décidé de vendre un tènement, s'adresse d'abord à la collectivité, après s'être adressé aux services de l'Etat, c'est la loi. Il n'y a pas eu de communication, il n'y a pas d'intention aujourd'hui de vendre le Parc de l'Artillerie, on a vérifié et si jamais c'était le cas, on en serait les premiers informés, puisque je vous le dis, c'est le cadre de la loi.

Et puis alors il y a une deuxième question, si après on nous dit : le Port Edouard Herriot, il faut se dépêcher, parce que le Port Edouard Herriot, c'est en 2023 que prennent fin les concessions faites aux entreprises.

Puis on a signé ensemble, avec le Ministre de l'Équipement de l'Époque qui doit toujours être à Lyon d'après ce que je lis dans les journaux, une convention pour dire le Port Edouard Herriot, il faut absolument lui garder une vocation durable, c'est-à-dire fluviale...

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : C'est un débat politique ! Le Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement vous pose une question sur le 3<sup>e</sup> arrondissement...

M. BUNA Gilles : Je réponds politiquement !

M. LE MAIRE : Monsieur Broliquier, vous êtes dans le 3<sup>e</sup> arrondissement ?

M. BUNA Gilles : Je dis que dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, nous aurons l'occasion de faire la deuxième tranche et le Parc Sergent Blandan et de ne pas promettre ce que l'on ne sait pas tenir !

Maintenant il y avait une deuxième partie à votre question et je serai beaucoup plus rapide en ce qui concerne le skate Park. On s'est mis d'accord, vous aviez contacté les associations, c'est parfait, puisque vous aurez la réalisation des enrobés et des clôtures : février à mars 2008 ; deuxièmement, fourniture et pose des modules de skate préfabriqués en béton, selon le vœu des associations qui se fera également en mars, le coût 140.000 €. Enfin, l'engazonnement pour l'espace de jeux se fera en avril, parce que c'est plutôt en avril qu'on ensemence et que pousse le gazon. Voilà les réponses précises, elles ne sont pas lignifiantes, elles sont trop politiques à votre goût, mais c'est la dure réalité qui s'impose à nous tous !

(M. HUGUET demande la parole.)

M. LE MAIRE : Je vous ai laissé la parole tout à l'heure de manière clémentine. Nous allons passer maintenant si vous le voulez bien au budget. Vous aurez l'occasion de vous exprimer par la suite sur ce que vous voulez.

Donc, le Groupe UMP a cinq minutes pour le budget, si vous voulez vous exprimer sur les cinq minutes du Groupe UMP, je le veux bien. Monsieur Lassagne va s'exprimer. Il pourra revenir sur le skate park, cela peut faire partie du budget 2008, puisque cela sera fait en 2008. Allez Monsieur Lassagne !

M. LASSAGNE Lionel : Je cède ma minute à M. Huguet.

M. HUGUET Patrick, Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, il est quand même regrettable que nous soyons obligés d'user de tels artifices pour nous exprimer au Conseil municipal. Je suis obligé de prendre une minute sur le temps imparti à mon Collègue sur le débat budgétaire pour

répondre à M. Buna. Je trouve que c'est la démonstration d'ailleurs, de la façon dont vous traitez votre Opposition et cela, vous voyez on le décrit depuis le début du mandat, les Lyonnais en sont témoins ce soir.

Je voulais simplement dire à M. Buna que quand on pose une question sur le 3<sup>e</sup> arrondissement, on ne parle pas sur ce qu'est la campagne électorale, ce sont des questions d'arrondissement. Les élus du 3<sup>e</sup> arrondissement ont posé des questions pour que soit apportée une réponse aux habitants du 3<sup>e</sup> arrondissement.

M. LE MAIRE : Vous l'avez eu !

M. HUGUET Patrick : Oui, mais vous l'avez quand même diluée dans beaucoup de propos hors sujet comme vous l'avez fait, d'ailleurs, lors de l'inauguration de la place Voltaire où vous avez dit un peu la même chose, ce qui semble ce soir, un peu récurrent. Ce sont des attaques politiques qui concernent la campagne électorale et qui n'ont rien à faire dans nos débats au sein du Conseil.

Pour ce qui concerne l'esplanade du Dauphiné et je vais terminer ma minute, le projet n'était pas, bien évidemment, supprimé, il était toujours d'actualité, mais il n'avait pas été budgété, pas réalisé mais vous avez, vous, rendu constructible une grande partie du terrain après un accord avec le Conseil général, parce que la COURLY devait de l'argent au SDIS. Tout le monde le sait. Ne venez pas porter comme un étendard votre virginité sur ce dossier, ce n'est pas le cas. L'esplanade du Dauphiné, on n'y avait peut-être pas mis de budget, mais le projet n'était pas enterré, et vous l'avez amputé d'une grande partie en le rendant constructible pour que le Conseil général construise ses archives, simplement pour un tour de passe-passe financier et rembourser ce que la COURLY devait au SDIS.

M. LE MAIRE : Monsieur Hugué, je veux bien que Gilles Buna se soit un peu éloigné du sujet, mais dans votre réponse, vous vous en éloignez encore plus et sur des bases plus incertaines. Et c'est le risque, bien évidemment.

Monsieur Deschamps, ouvrez le débat serein sur le budget municipal !

M. DESCHAMPS Yvon, Adjoint : Très sereinement, Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Je crois que je tiens à préciser qu'étant président de Comité de Pilotage Moncey-Voltaire...

(Brouhaha.)

... je n'ai pas honte du travail fait, réalisé, livré aux Lyonnais place Voltaire. Je crois que tous étaient satisfaits de cela et j'ai plaisir à dire, Monsieur Hugué, cher Collègue Patrick, vous êtes de mon point de vue d'accord sur ce sujet là.

